

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Abstention	12

L'an deux mille dix ;

Le 6 décembre 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 01/12/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA - FOURNY – LACROIX-FASOLA – BENABEN- AUDIBERT

REPRESENTES : Monsieur KAIL par Madame FOURNY – YACOUB par Monsieur DUJON

ABSENTES : Madame DE LA ROCCA – Madame BEUCHE – Madame ROBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Avis sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation de la basse vallée du var (PPRI)

Monsieur Le Maire expose

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R 562-7 et L562-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1999 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques inondation de la basse vallée du Var,

Considérant la lettre de Monsieur Le Préfet des Alpes Maritimes, en date du 1^{er} octobre 2010, portant à connaissance le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la basse vallée du Var et sollicitant l'avis du conseil municipal de la Commune de LE BROC.

Monsieur Le Maire rappelle que le territoire de la plaine du Var présente des enjeux considérables en matière de développement et d'aménagement notamment sur des sites à enjeux identifiés, tant au niveau communal, que communautaire et notamment dans le cadre de l'opération d'intérêt national Eco Vallée.

Or la plaine du Var est soumise aux risques inondation du fleuve du Var, d'où la nécessité de l'élaboration par les services de l'Etat du plan de prévention des risques inondation du fleuve du Var, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens,

Monsieur Le Maire rappelle aussi que le programme d'actions et de prévention des inondations sur le fleuve Var est en cours de mise en œuvre pour les années à venir, avec pour objectif une gestion globale et durable du risque inondation,

Ainsi à l'issue de la réalisation des travaux de sécurisation planifiés dans ce programme d'actions, un grand nombre de zones verront leur exposition à l'aléa inondation très fortement diminuée, avec un impact particulièrement significatif et favorable quant à leur classement dans le plan de prévention des risques inondation

Le contenu du dossier PPRI

- L'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2010 portant organisation d'une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur la basse vallée du Var
- L'arrêté du 25 juin 2010 portant modification de l'arrêté du 24 décembre 1999 de prescription du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondation sur la basse vallée du Var
- Rapport de présentation
- Zonage réglementaire
- Carte au 1/15000
- Carte au 1/5000
- Règlement
- Annexes
- Carte des aléas

Le dossier est également consultable sur le site de la préfecture des Alpes Maritimes.

Il est proposé au conseil municipal après examen du dossier transmis d'émettre un avis favorable.

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur Le Maire entendu,
Décide d'émettre un avis favorable sur le projet du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la basse vallée du Var

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

**LE MAIRE,
Emile TORNATORE**



Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 14/12/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 14/12/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication